

# Les Échos de Mourèze

N° 9

octobre 2024

## LE MOT DU MAIRE

L'été 2024 vient de s'achever, et avec lui, une saison estivale marquée par des conditions météorologiques exigeantes et des décisions difficiles mais nécessaires pour notre sécurité et celle de notre environnement.

Comme vous le savez, l'arrêté préfectoral interdisant l'accès aux massifs forestiers pendant les journées à fort risque d'incendie a été appliqué à plusieurs reprises.

Cela a notamment entraîné la fermeture du Cirque de Mourèze pendant 10 journées cet été.

Cette mesure, bien qu'indispensable, a eu des répercussions économiques notables pour nos commerçants, qui ont observé une baisse significative de l'activité, en particulier au mois d'août.

En laissant les parkings libres d'accès, nous avons pu constater une baisse d'affluence conforme à celle ressentie par les commerces locaux.

Nous comprenons l'inquiétude générée par ces fermetures, d'autant plus que les conditions climatiques risquent de se reproduire dans les saisons futures.

Néanmoins, il est primordial de rappeler que ces restrictions visent avant tout à préserver les vies humaines, les biens et notre précieux environnement, particulièrement vulnérable face aux incendies.

Par ailleurs, le département nous a informés de la situation financière préoccupante à laquelle il fait face.

Entre des recettes inférieures aux prévisions et une inflation marquée par la hausse des coûts des fournitures, le département est contraint de prendre des mesures pour maîtriser son budget.

Cela inclura une réduction des subventions allouées aux communes de l'ordre de 5%.

Toutefois, il est encourageant de voir que le département continuera de soutenir des projets en lien avec la lutte contre la sécheresse, comme la recherche de nouvelles nappes souterraines et la rénovation des réseaux d'eau potable afin de réduire les fuites.

Ces dernières années nous ont appris à être résilients face aux défis climatiques et économiques.

Les années à venir exigeront encore plus de vigilance dans la gestion de nos ressources et de nos projets communaux. Ensemble, avec votre soutien et celui de l'ensemble des acteurs locaux, nous continuerons à protéger et à développer notre commune tout en respectant les impératifs de sécurité et de durabilité.

Le Maire  
Patrick Jaurès

## COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La municipalité vous rappelle qu'elle met à votre disposition un service de collecte des objets encombrants. Si vous avez des objets lourds ou volumineux dont vous souhaitez vous débarrasser, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie pour organiser leur transport en déchèterie.

### Sont considérés comme encombrants :

- Les meubles (canapés, lits, armoires, etc.)
- Les appareils électroménagers (réfrigérateurs, machines à laver, etc.)
- Les matelas
- Les objets volumineux en métal, bois ou plastique

### Ne sont pas considérés comme encombrants :

- Les objets de taille pouvant être transportés dans un véhicule particulier
- Les déchets verts
- Les gravats
- Les déchets dangereux (peintures, batteries, etc.)

### Important :

- La collecte des encombrants est réservée aux particuliers.
- Les objets doivent être présentés devant votre domicile le jour du rendez-vous.

Tout objet ne correspondant pas à la définition d'encombrant sera refusé.

## ANIMAUX ERRANTS

Nous tenons à vous sensibiliser sur une situation préoccupante concernant la prolifération des chats errants dans notre village. Plusieurs d'entre vous, animés de bonnes intentions, nourrissent ces animaux. Toutefois, ce geste généreux entraîne des conséquences indésirables pour l'ensemble de la communauté.

En effet, la prolifération des chats errants engendre des nuisances pour de nombreux habitants : déjections animales, intrusion dans les propriétés privées, et risque accru d'accidents, notamment pour les personnes circulant à deux roues. Ces désagréments, bien réels, impactent directement la qualité de vie de chacun et soulèvent des préoccupations légitimes en matière de sécurité routière.

Nous faisons appel à votre esprit de responsabilité. Si vous nourrissez des chats errants et souhaitez poursuivre dans cette voie, nous vous encourageons vivement à les adopter et à les garder sur votre espace privé. Cette solution permettrait de limiter les nuisances pour la collectivité.

Face aux nombreuses réclamations reçues, la municipalité envisage de conventionner avec la Fondation 30 Millions d'Amis ou l'Association les Chats du Clermontois pour organiser une campagne de stérilisation des animaux errants.

À titre indicatif voici les coûts associés à cette démarche pour la Fondation 30 Millions d'Amis :

**100 € pour les femelles** (dont 50 € à la charge de la fondation) ; **120 € exceptionnellement pour les femelles gestantes** (dont 60 € à la charge de la fondation) ; **80 € pour les mâles** (dont 40 € à la charge de la fondation).

Dans le cadre de cette convention, la fondation prend en charge un maximum de 10 animaux. Nous sommes en attente de la proposition de convention avec l'association les Chats du Clermontois.

À ce jour, environ une cinquantaine d'animaux sans maître ont été recensés dans le village. Nous vous invitons à prendre conscience des désordres que peut entraîner le fait de nourrir des animaux en liberté, ainsi que des coûts supplémentaires que cela impose à la commune, qui se doit d'assurer la tranquillité sur l'ensemble de son territoire. Faisons donc preuve de responsabilité pour garantir la tranquillité et la qualité du cadre de vie de notre village.

## FERMETURE DU CIRQUE DE MOURÈZE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

La préfecture de l'Hérault, à travers son service Direction Départementale des Territoires et de la Mer a pris cet été la décision de réglementer les accès aux espaces forestiers (du 15 juin au 15 septembre) particulièrement concernés par les risques d'incendies. Le cirque de Mourèze et la montagne de Liausson en font partie. Un système d'affichage du niveau de risque a été mis en place au moyen de panneaux installés au départ des principaux accès sur ces deux sites.

Pourquoi une telle décision :

- Le cirque de Mourèze et la montagne de Liausson sont classés en risque incendie fort à très fort.
- Pour faciliter la prévention et la lutte contre les incendies et en limiter les conséquences.
- Pour réduire les risques encourus par les personnes (habitants, visiteurs, sauveteurs, pompiers).
- Pour tenir compte que plus de 9 incendies sur 10 sont dus à l'activité humaine et tenir compte de la forte activité touristique sur notre département

## TRAVAUX

### **Plateau traversant route de la Dolomie**

Début 2025 le dos d'âne situé route de la dolomie sera supprimé. Un plateau traversant situé au droit du chemin d'accès au restaurant Ô Cirque et au parc des Courtinals sera aménagé. Ces travaux sont financés par le département sur le budget 2025.

### **Aménagement de la place du village**

La deuxième phase d'aménagement de la place du village, initiée par Serge Didelet, devrait se poursuivre. La pré-étude serait confiée au cabinet Eskis. Pour mieux la mettre en valeur, le projet envisage notamment le déplacement de la fontaine qui rejoindrait ainsi son emplacement d'origine. Tous ces travaux dépendent bien sûr de l'attribution de subventions.

## À NOTER SUR VOTRE AGENDA

### **Lundi 11 novembre à 11 h 00 place de la Mairie**

Nous nous retrouverons devant la mairie pour de célébration de l'Armistice du 11 novembre 1918. La cérémonie sera suivie d'un apéritif en salle communale.

### **Dimanche 5 janvier**

Le maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux aux habitants du village. Ce sera aussi l'occasion de faire un bilan de l'année écoulée et de présenter les projets pour l'année à venir.

Rendez-vous en salle communale dès 18 h. Un pot de l'amitié sera offert par la mairie.

## DIFFUSION DES INFORMATIONS MUNICIPALES

En ce qui concerne la vie de la mairie et du village, plusieurs sources d'informations sont possibles :

- Affichage au panneau municipal (sous l'abribus au centre du village),
- Site internet : [moureze.fr](http://moureze.fr)
- Journal trimestriel : Les Échos de Mourèze
- Mairie : les mardis et jeudis de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

À la suite des premières études portées par l'association « Demain la Terre » le département de l'Hérault, a décidé, en 2022, avec 112 communes de se porter candidat à l'obtention du label Géoparc Mondial Unesco.

Le dossier sera déposé en novembre. Les inspecteurs de l'Unesco visiteront le territoire concerné au printemps. Le label pourrait être accordé entre le mois d'aout et la fin de l'année 2025.

### Qu'est-ce qu'un Géoparc ?

En 1991 à Digne-les-Bains, le concept de Géoparc voit le jour avec l'adoption de la Déclaration internationale des droits de la Mémoire de la Terre,. En 2015, 195 États membres de l'UNESCO ratifient la création d'un nouvel label, les **Géoparc Mondiaux Unesco** qui sont des **espaces géographiques unifiés**, où les sites et paysages de portée géologique internationale sont gérés selon un concept global de **protection, d'éducation et de développement durable**.

Si un Géoparc doit démontrer l'importance internationale de sa **géologie**, il doit aussi explorer, célébrer et développer les liens entre son héritage géologique et tous les aspects du **patrimoine naturel, culturel et immatériel**.

### Comment obtenir le label Géoparc Mondial Unesco ?

Le territoire candidat doit présenter des richesses géologiques exceptionnelles et d'intérêt international. Le territoire concerné doit déployer des actions de préservations, de sensibilisation et de valorisation du patrimoine en direction des sites remarquables et au travers d'un tourisme durable.

Les Géoparc Mondiaux Unesco déjà labellisés en France sont : Haute-Provence, Lubéron, Massif de Bauges, Chablais, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy, Beaujolais, Armorique, Normandie-Maine.

### Pourquoi être candidat à l'obtention de ce label ?

La labellisation Géoparc Mondial Unesco en Géoparc Terre d'Hérault permettrait de mettre en avant et de faire connaître les remarquables sites géologiques de l'Hérault qui avec sa richesse et sa variété de paysages, ses roches et ses reliefs très divers, raconte l'histoire de 540 millions d'années d'histoire géologique. Elle permettrait aussi d'être reconnu à l'international dans l'objectif de faire découvrir ses richesses naturelles et d'inciter à leur préservation.



### Pour en savoir plus :

Vous pouvez vous procurer en mairie le livret explicatif « Spectaculaire par nature ».

Vous pouvez aussi consulter le site internet [www.geoparc.herault.fr](http://www.geoparc.herault.fr)

## POUBELLES (Nouveau rappel)

Certaines poubelles ne sont toujours pas régulièrement rentrées après le passage des camions de ramassage. Merci d'y penser pour maintenir notre village en parfait état de propreté. Un nettoyage intérieur régulier est aussi souhaitable afin d'éviter l'apparition de mauvaises odeurs et le développement des asticots et autres parasites.

## ÉTAT-CIVIL

Laura Vidal et Edouard Gaudonet sont heureux d'annoncer la naissance de leur fils Hugo né le 14 septembre.

## NOUVEAUX MOURÉZOIS

Une brunette de Mourèze, un blondinet de Lieuran-Cabrières.

Un amour naissant est venu se blottir au cœur du village.

NAÏS ORTEGA et GABIN ARRUFAT ont choisi de s'installer chez nous route de la Dolomie.

Nous leur souhaitons la bienvenue et tout le bonheur du monde.

(Claudine Didelet, grand-mère de Naïs)

## 80 ANS DU MAQUIS DE BIR HAKEIM

À l'occasion des 80 ans de la libération, des cérémonies de célébration du maquis de Bir-Hakeim était organisées. 105 maquisards sont morts pour la France et honorés au mémorial de Mourèze. Un hommage particulier a été rendu au capitaine François Rouan, dit « Montaigne », commandant du réseau et au capitaine Peter Seymour Fowler, officier britannique venu combattre aux côtés des maquisards.

Le 26 août 1944 prenait fin la seconde guerre mondiale dans l'Hérault. Les maquis, dont celui de Bir-Hakeim dans l'Hérault, avaient accéléré le repli des troupes allemandes.

Dès 1942 les premiers contours de ce futur maquis avaient été créés à Toulouse. Le maquis de Bir-Hakeim est né en 1943. Il était composé de combattants résistants volontaires français et étrangers.

Le maquis s'installe à Douch (commune de Rosis dans l'Hérault) fin août 1943 où il livre son premier combat le 10 septembre. Le maquis sera dès lors actif pendant environ un an jusqu'aux combats de Mourèze et à la libération de Montpellier le 25 août 1944.



### **Pour en savoir plus :**

Le livret « 80 ans du maquis de Bir-Hakeim » a été édité par la mairie de Canet et l'amicale des anciens du maquis de Bir-Hakeim.

Contact par mail : [contactamicalebirhakeim@gmail.com](mailto:contactamicalebirhakeim@gmail.com)

### Los Morezols, châtaignes et vin nouveau

Comme vous avez pu le constater, la journée de fête du 21 juin a été annulée pour cause de mauvais temps.

Nous nous sommes malgré tout retrouvés le 8 septembre autour d'une bonne « macaronade » pour une sympathique journée de convivialité.

**Dimanche 20 octobre**, en début d'après-midi, l'association Los Morezols propose une balade ramassage de châtaignes. En soirée nous les ferons griller sur la place du pré et nous les dégusterons accompagnées de fromages, de charcuteries et de vin nouveau offerts par l'association. Pensez à apporter votre assiette et vos couverts. Vous serez informés plus précisément en temps utile de l'heure et du lieu du rendez-vous.



Avant les fêtes de Noël, nous aurons le plaisir de nous retrouver pour l'installation des décorations et pour une surprise de fin d'année !

L'assemblée générale des Morezols se déroulera le **vendredi 22 novembre à 18 h** à la salle des rencontres.

### Bilan de la 20<sup>e</sup> édition du Festival de Mourèze.

Cette année, le festival de Mourèze a fêté sa 20e édition. C'est dans la joie partagée avec un très grand nombre de spectateurs, que nous avons soufflé ces 20 bougies. Nous pouvons affirmer que cette 20e édition est une totale réussite : nous avons affiché complet, les quatre soirs de concert.

Nous avons aussi eu le bonheur d'accueillir un public nombreux pour les spectacles d'arts de rue qui ont fait leur grand retour cette année. Il ne fallait pas rater « La Brise de la Pastille », le très touchant duo de mât chinois et violon.



C'est donc sur un bilan extrêmement positif que nous avons clos cette 20e édition.

Nous rencontrerons le conseil municipal afin d'établir un bilan conjoint. Nous avons hâte de tous vous retrouver en 2025 pour la 21e édition.

## Yoga

Les cours de yoga ont repris, ont lieu en salle communale et sont ouverts à toutes et à tous. Ils ont lieu tous les lundis de 14 h à 15 h 15.

Pour en savoir plus, contacter :

**Claudine Didelet : 06 21 98 97 96**

**Thierry Kergomard : 07 77 36 54 71**

## Résidence « La Diane »

Du 4 au 8 novembre prochain la mairie mettra la salle communale à disposition de la Compagnie du Griffon pour une résidence de préparation de sa prochaine création intitulée « La Diane ».



Présentation de ce travail par la Compagnie du Griffon :

*« La Diane », prochaine création de la Cie du Griffon nous plongera dans l'univers controversé de la chasse. Il s'agira de proposer un docu-concert, fruit d'une rencontre avec un collectif de chasseurs et les questionnements des artistes. La création s'appuiera aussi sur des recherches élargies à partir de ce sujet. Musiques, littératures, essais, interviews... »*

Cette création n'a pas vocation à critiquer ou à défendre la chasse. Il s'agit d'aller à la rencontre, d'être les témoins de personnes qui la pratiquent. À nous alors de la raconter pour croiser les récits. *Catherine Legrand et Aimé Brees s'emparent de ce sujet épineux pour parler des temps modernes. »*

Le vendredi 8 novembre la Compagnie proposera aux Mourèzois d'assister à une présentation de cette première étape de création.

### **Journée du patrimoine annulée**

Le 22 septembre dernier, la journée du patrimoine a été annulée le mauvais temps ayant été annoncé. Nous le regrettons mais nous réfléchissons à l'organisation d'une journée conviviale rassemblant les Mourèzois.

### **Quels projets pour le château ?**

Le château de Mourèze est magnifique et offre une vue unique sur le cirque dolomitique. En 2012, la mairie en a fait l'acquisition. Des travaux de sécurisation ont depuis été effectués dans le but d'en permettre l'accès au public.

La municipalité se pose des questions quant aux utilisations possibles.

Des contraintes nombreuses sont imposées pour une utilisation librement ouverte aux publics.

Quelques idées circulent : salle d'interprétation, gîte d'étape sur le parcours du GR Entre deux Lacs Avène-Salagou, résidence de création pour artistes... ?



Le conseil municipal est prêt à étudier d'autres propositions qui pourraient être faites.

---

*Nous vous souhaitons un bel automne !*

*Le prochain ÉCHOS DE MOURÈZE  
paraîtra début janvier 2025*

*L'équipe municipale*